

Je me permets de dire au gouvernement qu'il est bien plus facile d'amener des gens à quitter la terre que de les inciter à y revenir. Dans presque toutes les sociétés industrielles comme la nôtre, la tendance est à l'exode rural. Il est très rare qu'il y ait une tendance au retour à la ferme des gens établis dans les villes—en tout cas je n'en connais pas d'exemple. Il y a des gens qui quittent la ville pour la campagne afin de se livrer à un violon d'Ingres ou quelque chose de ce genre, mais non pour aller exploiter une ferme. Aussi je voudrais conseiller au gouvernement de s'assurer la collaboration de quelques conseillers expérimentés avant que sa politique n'aboutisse à un fiasco complet.

Il est bien plus facile de détruire la structure d'une société rurale que de la reconstruire ultérieurement sous une forme que les planificateurs jugent bonne. Ainsi, il est beaucoup plus difficile de planifier une société exclusivement rurale que de planifier une société urbaine, car dans le premier cas nous sommes en face des forces naturelles qui échappent à notre commande. Dans les villes, nous pouvons les contrôler beaucoup plus et, de ce fait, nous pouvons mieux diriger tout plan qui nous paraît souhaitable. Ce n'est pas toujours le cas, de fait ce l'est très rarement, dans une société agricole. Je termine sur ces paroles, monsieur l'Orateur, en invitant le ministre à repenser la position adoptée devant l'intérêt suscité par les avances en espèces dans les circonstances mentionnées à l'article 6.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, dans l'ensemble j'appuie le bill C-239, car je le crois nécessaire à l'heure actuelle pour nos cultivateurs de l'Ouest, même si je le déplore parce que sa présentation même est regrettable. Il signifie que les produits agricoles ne sont pas acheminés assez rapidement ni en quantités suffisantes pour assurer le revenu nécessaire pour soutenir l'économie agricole sans son aide. Il est question de cette mesure depuis quelque temps. Je ne suis député que depuis 1968, si bien que je ne connais pas très bien les règlements précédents. Toutefois, l'instauration du nouveau système de contingents ou des nouveaux règlements a sans doute entraîné le besoin d'une profonde révision de la loi. En général, il me faut l'appuyer.

Monsieur l'Orateur, j'estime que les cultivateurs de grain de l'Ouest entrent dans la période la plus réglementée qu'ils aient jamais connue ou depuis les débuts de l'agriculture dans l'Ouest. L'autre jour, j'ai parlé avec un cultivateur de 77 ans qui travaille encore. Il est cultivateur depuis la Grande guerre. Il m'a dit n'avoir jamais connu une période aussi réglementée et où régnait tant d'incertitude quant à ce qu'on devait semer l'année suivante.

Même si les règlements visent à aider les cultivateurs, je le suppose, à s'organiser logiquement, j'aimerais dire au ministre que, d'après ma propre expérience ce printemps-ci, les cultivateurs se sentent plus désemparés que jamais. Quand je leur demande ce qu'ils sèmeront cette année et comment, d'après eux, les règlements et les contingentements les affecteront, ils me répondent tous: «Je n'en sais rien». Alors je leur demande ce qu'ils sèmeront, et ils me disent qu'ils comptent semer un peu

[M. Gleave.]

de tout, peu importe s'ils font bien ou non, car ils auront ce petit peu en main et ils espèrent pouvoir le vendre afin de se tirer d'affaire et ne pas crever de faim dans leur ferme.

• (4.40 p.m.)

L'établissement de ces règlements est des plus importants. L'autre jour encore, le ministre a présenté une modification à la loi sur la Commission canadienne du blé qui tendait à étendre la compétence de cette commission, à la vente du lin, du seigle et du colza. Le colza a tout particulièrement acquis beaucoup d'importance ces dernières années et, dans ma région, il a certainement contribué à transformer une année à peu près désastreuse en une année raisonnable pour nombre de cultivateurs.

Le ministre, malheureusement, semble avoir annoncé cette politique sans en avoir parlé au préalable aux producteurs de colza, au chapitre provincial de l'Association canadienne du colza, ni à ceux qui en font le broyage dans l'Ouest canadien. Le gouvernement peut donc par ce moyen accaparer la production du colza et l'assujettir à la Commission du blé. Je crois que le ministre a dit publiquement que le gouvernement n'avait pas l'intention pour l'instant d'assujettir le colza à la Commission canadienne du blé. Peu importe, tout le monde le sait, même les gens qui ne connaissent pas grand-chose au gouvernement, cette mesure permet au gouvernement d'assujettir le colza à la Commission canadienne du blé sans consulter le Parlement, et indique de toute façon l'intention du gouvernement.

Quel effet cette nouvelle a-t-elle eu sur l'industrie? Un nombre considérable de contrats sur le point d'être conclus ont été annulés. Le 3 mai, 101 contrats portant sur 5,000 boisseaux ont été annulés, et encore 418 le 30 avril. C'est dire qu'il y a eu sensiblement moins de contrats négociés à la bourse des grains de Winnipeg, d'où une baisse des ventes et des prix.

Même si le ministre a assuré qu'on n'avait pas l'intention pour l'instant de faire réglementer les oléagineux par la Commission du blé, sa déclaration a eu un effet défavorable à un moment où nous voulons plus que jamais intensifier le commerce du colza. Tout le monde, je crois, compte bien qu'on y arrivera, mais il ne faut pas oublier que la concurrence est très forte sur le marché du colza. Nous devons soutenir dans le monde entier la concurrence du soja et de l'huile de carthame.

J'espère que le ministre peut donner à cette industrie et à nos exportateurs l'assurance formelle qu'en confiant le colza à la Commission du blé, on ne nuira pas à notre industrie, non plus qu'à la vente et à l'achat de colza sur les marchés mondiaux. D'aucuns croient que les exportateurs et broyeurs japonais étaient en faveur de faire relever le colza de la Commission du blé. D'autres ont prétendu le contraire. Il serait intéressant de savoir ce qui en est vraiment.

Un autre aspect du bill est important: ses dispositions sur l'abandon progressif de la contribution aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Au cours